

École des Avanchers  
La Croix de Fer  
73260 LES AVANCHERS VALMOREL  
Tel : 04.79.09.81.44  
Mail : [ce.0731278t@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731278t@ac-grenoble.fr)  
Site école :  
<http://ecoledesavanchers.fr>

# RENTREE 2016-2017

***Ce dossier est à lire attentivement et à conserver***

***Bonne rentrée à tous en espérant que chacun d'entre vous a bien profité de l'été !  
Nous sommes de nouveau prêtes à accueillir vos enfants et comptons encore sur tous les  
partenaires de l'école pour que cette année se déroule dans les meilleures conditions.***

## Sommaire :

- Mot de rentrée + Dates à retenir
- Informations école des Avanchers
- Vacances scolaires + Conseil d'école + Absence et retard
- Assurance scolaire + Coopérative scolaire + Fiches d'urgence et de renseignements +  
Disponibilité parents + Parents Bénévoles
- Gymnase + Ski + Raquette à neige
- Accompagnement sorties + Autorisation sortie dans le cadre scolaire
- Utilisation de l'image de votre enfant
- Fiche d'urgence
- Fiche de renseignements pré-remplie
- Règlement intérieur
- Cantine : tarifs et règlement
- Garderie : tarifs et règlement

## Dates à retenir :

### **Réunions de rentrée :**

**CE2-CM2** = lundi 12 septembre à 18h à l'école  
**Maternelle** = mardi 13 septembre à 18h à l'école  
**CP-CE1** = jeudi 15 septembre à 18h à l'école

**Élections parents d'élèves :** Vendredi 7 octobre

### **Conseils d'école :**

Jeudi 3 novembre à 18h à l'école  
Lundi 13 février à 18h à l'école  
Mardi 6 juin à 18h à l'école

**Réunion APE :** date et lieu à préciser

## INFORMATIONS ÉCOLE DES AVANCHERS

### Horaires

Jours	Horaires	Activités
lundi, mardi, jeudi	<b>8h45-11h45 / 13h15-16h15</b>	Classe
mercredi	<b>8h45-11h45</b>	Classe
vendredi	<b>8h45-11h45</b>	Classe
	<b>13h15 – 14h30</b> Récré = 14h30-15h	<b>TAP1</b>
	<b>15h-16h15</b>	<b>TAP2</b>

Le matin et en début d'après-midi, les élèves sont accueillis dans la cour de récréation, par l'équipe enseignante, 10 minutes avant la classe, excepté le vendredi après-midi où la prise en charge sera faite par les « animateurs » des TAP.

### TAP

La mairie vous a, dès juin dernier, fait passer des documents informatifs. Pour les inscriptions à ces temps d'activités périscolaires, nous vous invitons à rentrer en contact avec cette dernière.

### Activités Pédagogiques Complémentaires (aide personnalisée + travail en petits groupes)

**De 8h15 à 8h45**, le mercredi et vendredi matin, du mercredi 9 septembre 2015 au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.)

Les enseignantes proposeront aux élèves ayant des difficultés de pouvoir bénéficier d'une aide personnalisée, les parents pourront s'y opposer. Cette aide sera ponctuelle, elle pourra être proposée pour une semaine, une période donnée, un trimestre... et sera régulièrement réévaluée en fonction des progrès et des besoins de l'élève.

Les enseignantes pourront aussi proposer à un petit groupe d'élèves de venir sur ce temps travailler un point particulier. Les propositions seront faites en cours d'année.

### Membres de l'école

<u>Équipe éducative</u>		<u>Personnel municipal</u>	
Julie Gauche	Maternelle	Clothilde Ledanois	Atsem
Ingrid Oléon (directrice)	CP-CE1	Monique Hote	Cuisinière + Accompagnatrice Transport petit car
Isabelle Serratrice	CE2-CM2	Myriam Blanchard	Cuisinière + TAP
Alicia Jacquot	TR rattachée école	Fabienne Bouvier	Agent d'entretien + Aide Cantine
		Nadine Rellier	Agent d'entretien + Aide Cantine + Accompagnatrice Transport grand car
		Bégonia Orecchioni	Garderie + TAP

### Inspecteur de l'Éducation Nationale (Circonscription)

**Mr Delplancke Olivier** Inspection départementale de l'Éducation Nationale  
137, avenue des Casernes  
73600 Moutiers  
Tel. : 04.79.24.21.59  
e-mail : [Ce.la73-IEN-Moutiers@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.la73-IEN-Moutiers@ac-grenoble.fr)

### Représentants de la municipalité (Commission Scolaire) :

**Marie Gunié, Erika Piani et Julie Pont.**

DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale): Mme **Françoise Roux Mollard**

## VACANCES SCOLAIRES 2015/2016

Le calendrier est établi sur la base de 24 heures d'enseignement hebdomadaires réparties sur 4,5 jours.

Il n'y a plus de vacances de « station ».

**Toussaint :** du mercredi 19 octobre (après la classe) au jeudi 3 novembre (au matin)

**Noël :** du vendredi 16 décembre (après la classe) au mardi 3 janvier (au matin)

**Hiver :** du vendredi 17 février (après la classe) au lundi 6 mars (au matin)

**Printemps :** du vendredi 14 avril (après la classe) au mardi 2 mai (au matin)

**Pont Ascension :** du mercredi 24 mai (après la classe) au lundi 29 mai (au matin)

**Pentecôte :** le lundi 5 juin, les élèves n'auront pas cours

**Été :** vendredi 7 juillet (après la classe)

## CONSEIL D'ÉCOLE

Les élections au Conseil d'école doivent avoir **lieu le vendredi 9 octobre 2015**.

Il faudra élire 3 délégués et 3 suppléants.

Si vous souhaitez faire partie du Conseil d'école, signalez-le nous avant le 25 septembre 2015. Les parents non candidats qui souhaiteraient participer aux travaux du bureau des élections doivent prendre contact avec la directrice.

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres.

Ses attributions sont entre autres : voter le règlement intérieur de l'école ; donner son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école ; faire des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire)...

**Les Conseils d'école auront lieu, à 18h à l'école : jeudi 3 novembre, lundi 13 février, mardi 6 juin.**

## ABSENCE ET RETARD

La **fréquentation** scolaire doit être **régulière**, y compris en maternelle.  
Tout retard et absence doivent être justifiés.

Les absences pour maladie doivent être justifiées par un certificat médical.

Les familles doivent informer sans délai la directrice ou la maîtresse de la classe (téléphone, courrier...) et au retour présenter le motif par écrit.

En application de la loi sur l'obligation de fréquentation scolaire, toute absence répétée, sans motif, devra être signalée à l'Inspecteur Académique par la directrice de l'école.

Nous vous rappelons que le calendrier des vacances scolaires est fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale et que tout départ anticipé en vacances devra faire l'objet d'une demande écrite à l'inspecteur de Circonscription.

## ASSURANCE SCOLAIRE

Une assurance **Individuelle accident** est vivement conseillée. Elle est obligatoire pour toutes les activités facultatives : c'est à dire pour toutes celles qui débordent du temps scolaire (ski, sorties culturelles...)

Trop souvent nous sommes en possession d'attestations d'assurance ne couvrant que la **Responsabilité Civile**. Cela n'est pas suffisant car l'assurance n'indemniserait que les dommages causés à autrui et ne couvrirait pas les dépenses concernant votre enfant (bris de lunettes, frais dentaires...) Dépenses qui dans certains cas peuvent être élevées.

Vérifiez bien vos contrats !

Vous avez la possibilité de souscrire un contrat auprès de la MAE (cf. formulaires ci-joints).

**Quelle que soit votre compagnie d'assurance, vous devez obligatoirement fournir une attestation d'assurance scolaire.**

## COOPÉRATIVE SCOLAIRE

La cotisation est fixée à **16€** par élève (26€ pour une famille de 2 enfants et 36€ pour 3). Elle sert au financement d'activités (théâtre, spectacles, cinéma, sorties sportives ou culturelles...) et à l'achat de matériel au bénéfice de tous les enfants de l'école. Elle permet d'apporter un plus aux activités d'enseignement.

Le règlement s'effectue en début d'année, par chèque uniquement, à l'ordre de :

**Coopérative scolaire école de la Croix de Fer**

## FICHES D'URGENCE ET RENSEIGNEMENTS

Vous avez ces deux fiches à remplir pour chacun de vos enfants. (cf. fin dossier)

- Fiche d'Urgence à remplir avec une attention particulière aux numéros de téléphone.

**Pensez à prévenir en cours d'année si votre numéro de téléphone change.**

- Fiche de Renseignements pré-remplie à modifier **au stylo rouge**.

## DISPONIBILITÉS PARENTS

Tout au long de l'année, nous aurons besoin de parents disponibles pour les différentes activités.

Aussi, régulièrement dans l'année, vous pourrez vous inscrire pour nous accompagner. Vous pourrez accompagner même si la classe de votre enfant n'est pas concernée. Par contre, le manque d'accompagnateurs nous conduira à l'annulation de la sortie. Nous vous remercions d'avance de votre participation et compréhension.

Les demandes de disponibilités vous seront transmises via le cahier de liaison.

## PARENTS BÉNÉVOLES

Les parents qui en ont la possibilité peuvent accompagner ou encadrer les classes dans les différentes activités proposées par les enseignantes de l'école.

Pour le **Ski**, les accompagnateurs doivent, **de préférence**, avoir suivi une séance de formation (une demi-journée) = un agrément. Ces formations sont assurées en situation (sur les skis pour le ski alpin ou nordique).

Contenu de la séance :

- Information sur la sécurité et l'organisation,
- Information sur la pédagogie et rôle des intervenants extérieurs auprès des enseignants,
- Exercices pratiques destinés à vérifier les capacités des intervenants (prévoir son matériel : skis...)

Les parents accompagnateurs ainsi agréés sont couverts par une assurance établissement.

Pour ces activités, une réunion d'information pourra être organisée avant le début de cycle.

Nous vous transmettrons les dates des sessions d'agrément au cours de l'année.

## GYMNASE

**Cycle Gymnase** : tous les lundis après-midi de la deuxième période.

Classes concernées : **CP-CM2**

<b>Lundi (13h45-15h15)</b>	07/11 ; 14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12
----------------------------	---

## SKI

**Cette année, tous les élèves de CP-CM2 pratiqueront le ski alpin.**

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi :13h30 – 15h30

<b>Ski alpin</b>	l.23/01 ; m.24/01 ; j.26/01 ; v.27/01
------------------	---------------------------------------

La date de la **sortie journée offerte par le Conseil Général** vous sera transmise plus tard. Nous proposerons certainement le lundi 30 janvier.

La date de la **journée des Cantonaux de ski de Valmorel** n'est pas fixée mais a lieu en général en mars.

## RAQUETTES À NEIGE

Les **maternelles** feront un cycle de 6 séances de raquettes à neige. Les horaires seront définis ultérieurement mais vous pouvez d'ores et déjà noter les dates.

<b>Jeudi</b>	09/02 ; 16/02 ; 09/03 ; 16/03 ; 23/03 ; 30/03
--------------	---

## ACCOMPAGNEMENT DES SORTIES

Noms – Prénoms parents : .....

**Préciser si vous êtes agréés ou pas... pour les activités suivantes en notant vos noms et prénoms dans le tableau ci-dessous.**

	Agréé(e)	Non agréé(e)	Souhaite être agréé(e)
<b>NATATION</b>			
<b>SKI ALPIN</b>			
<b>SKI NORDIQUE</b>			

Date : .....

Signature :

## AUTORISATION SORTIES DANS LE CADRE SCOLAIRE

L'école est le lieu d'acquisition des savoirs. Elle est ouverte sur le monde qui l'entoure. C'est pourquoi les enseignantes organisent des activités à l'extérieur de l'école. Ces sorties sont un moment de vie collective partagé avec l'ensemble de la classe qui n'est jamais banal dans l'expérience sociale d'un enfant. Les activités pratiquées à l'occasion de ces sorties scolaires viennent en appui des programmes. Mais nous avons besoin de l'autorisation des parents pour que les élèves puissent participer à ces sorties. (cf. Autorisation concernant les sorties).

Je soussigné(e), Mr ou Mme ....., autorise mon (mes) enfant(s) ..... à participer aux sorties prévues dans le cadre scolaire, et à prendre les transports nécessaires.

Date : .....

Signature :

## UTILISATION DE L'IMAGE DE VOTRE ENFANT

Dans le cadre des activités de l'école, nous sommes susceptibles d'utiliser l'image des enfants (photos, films...), dont le vôtre, par exemple pour :

- le site de l'école : <http://ecoledesavanchers.fr>
- un diaporama (classe de découverte, sorties...)
- d'autres publications relatives à l'école

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 8 du code civil stipule :

*«...Chacun a droit au respect de sa vie privée. »*  
*« ...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits... »*  
*« ...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation... »*  
*S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.*  
*En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.*  
*Les oeuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur.*  
**Seul est autorisé le prénom.**

(Extrait de la charte académique)

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

N.B. : En l'absence d'autorisation, le visage de votre enfant sera « flouté » sur les photos où il apparaît.

---

Madame, Monsieur ..... responsable(s) de l'enfant  
(des enfants) .....

autorise(nt) les enseignants de l'école des Avanchers à utiliser, dans le cadre pédagogique, des images de mon (leur - leurs) enfant(s) prises au cours des activités scolaires.

refuse(nt) que l'école utilise des images de mon (leur-leurs) enfant(s)

fait à ..... le .....

Signature des parents :

## FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS\*

Nom de l'établissement ..... Année scolaire : .....  
Nom : ..... Prénom : .....  
Classe : ..... Date de naissance : .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

N° et adresse du centre de sécurité sociale : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

1. N° de téléphone du domicile : .....
2. N° du travail du père : ..... Portable : .....
3. N° du travail de la mère : ..... Portable : .....
4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

### AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame ..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille ..... au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

À ..... le  
Signature des parents

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** : .....  
(Pour être efficace, cette vaccination **nécessite un rappel tous les 5 ans**)

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) .....

**NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant** : .....

\* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire.  
Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.